

En exercice : 59

Présents : 56

Votants : 58

Séance du 7 avril 2026

Le sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 31 mars 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CLAEREBOUT Évelyne, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
COURBEVILLE	BRETON Robert, titulaire
CRAON	BUDES de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, GOUPILLAT Daniel, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	GAROT Rémi, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
NIAFLES	BONNIER Stéphane, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
SAINT AIGNAN S/ROË	GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
SAINT ERBLON	JONCHERAY Quentin, titulaire
SAINT MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
SAINT MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
SAINT POIX	BEUCHER Clément, titulaire
SAINT QUENTIN LES ANGES	/
SAINT SATURNIN DU LIMET	ROGER Steve, titulaire
SENONNES	POIRIER Bruno, titulaire
SIMPLÉ	BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), CHAUVIN Maxime (Ballots),

Étaient absents : GUINEHEUX Dominique (Saint Quentin les Anges)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

MANCEAU Laurence a donné pouvoir à GAUMÉ Willy

CHAUVIN Maxime a donné pouvoir à CLAEREBOUT Evelyne

Secrétaire de Séance : Élu **M. Vincent BECQUET**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-04/91 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 7 avril 2026

OBJET 2026-04/91 : RESSOURCES HUMAINES

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Commentaires : * départ de Dominique GUINEHEUX qui s'abstient de voter.

Ce qui porte le nombre de présents à : 56 et le nombre de votants à : 58 par le jeu des pouvoirs

M. **Christophe LANGOUËT**, Président, évoque au Conseil communautaire la possibilité de recourir à des contractuels dans le cadre d'éventuels besoins, notamment techniques.

Considérant que les besoins de service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire d'activité, conformément à l'article 332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé d'autoriser M. le Président, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 56 (départ de Dominique GUINEHEUX)


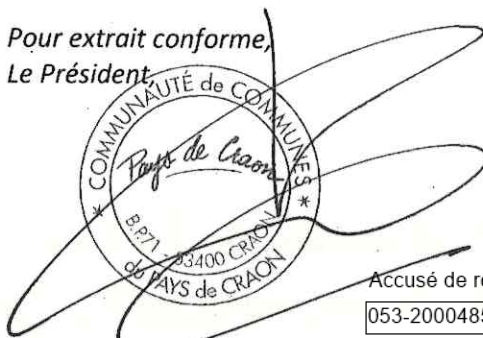
Votants : 58 (départ de Dominique GUINEHEUX qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (58 votants)

- ⇒ **VALIDE** la proposition telle que présentée ci-dessus,
- ⇒ **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer le contrat, avenants et toutes les pièces afférentes à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 9 avril 2026

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
B.P. 71 - 53100 CRAON
du PAYS de CRAON

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
B.P. 71 - 53100 CRAON
du PAYS de CRAON

Vincent BECQUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20260407-DELIB20260491-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
Affichage : 15/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

